



Poitiers, le 8 décembre 2023

Mme Mylène Orange-Louboutin  
Directrice départementale des Finances Publiques de la  
Vienne

Madame la Directrice,

Mr Jean-Luc Nanot, chef de poste du SGC Poitiers extérieur, a récemment publié sur internet, sur le site LinkedIn, des photos de certains de ses agents exerçant leurs missions au sein des services du SGC.

Cette publication est contraire à la réglementation sur le respect du droit à l'image, car, en procédant ainsi, Mr Jean-Luc Nanot porte à la connaissance des utilisateurs du site, les visages des agents sans autorisation écrite de ceux-ci.

Cette publication nous interroge quant au respect des règles de déontologie. Il n'est pas tolérable que dans un but de promotion individuelle, un chef de service de la DGFIP, mette en danger la communauté de travail. Il n'est pas acceptable que Mr Jean-Luc Nanot poste sur sa page linkedin, afin de valoriser sa carrière, des photos de certains de ces agents prises dans le cadre d'activités professionnelles. Ce type de communication représente pour les agents et leurs familles un danger avéré d'autant plus que sur celles-ci les agents sont clairement identifiables et les photos facilement téléchargeables.

La CGT souhaite donc connaître votre avis quant à la diffusion par Mr Nanot, chef de l'un de vos services, sur un site privé de recrutement, de photos d'agents travaillant pour le SGC, accompagnées de commentaires ciblant expressément le service, ou vous-même Mme la directrice.

Il y aura un débat au sein de la CGT des suites à donner nationalement.

La CGT demande que, localement, vous Mme la Directrice organisiez une réunion avec tous les agents du SGC, y compris ceux présents en septembre 2023 et mutés depuis, les élus au Comité Social d'Administration des organisations syndicales et vous-même pour exposer les faits et les recours possibles pénalement pour les agents à l'encontre de leur chef de poste. La CGT vous informe qu'elle invitera les agents à déposer plainte devant le procureur de la République et à demander le bénéfice de la protection fonctionnelle.

La CGT demande également une enquête administrative.

Si une charte a pu être écrite pour rappeler les devoirs des agents, la direction se doit de faire connaître par tous moyens aux agents leurs droits dont celui à l'image, y compris pour l'intranet et la possibilité de refuser toutes publications sur celui-ci via l'adresse : [com.intranet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:com.intranet@dgfip.finances.gouv.fr)

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations républicaines.

La CGT Finances Publiques 86